


BODET SOFTWARE S. A. S.

Boulevard du Cormier - CS 40211 - 49302 CHOLET CEDEX

Tél : 02 41 71 44 00 – Fax : 02 41 71 44 03

direction.software@bodet-software.com
dpo@bodet-software.com
Responsable : Eric RUTY

DPO : Emmanuel BIZOT

Visibilité : publique

DUREES DE CONSERVATIONS

En référence au RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Version	Date	Auteur	Action
20180503		Emmanuel Bizot	Veille juridique
20180702		Emmanuel Bizot	Complément
20180827		Emmanuel Bizot	Passage en Word

SOMMAIRE

Durées de conservation	2
Sources.....	4

Durées de conservation

	Finalité du traitement	Durée de conservation	Fondement juridique	Note
	Par défaut	5 ans	Art. 2224 du code civil	
RH	Gestion du personnel	5 ans	Norme simplifiée 46 Art. R1221-26 du code du travail	A compter du départ du salarié Concerne aussi le RUP (registre unique du personnel)
RH	Gestion de la paie	5 ans	Art. L3243-4 du code du travail	A compter du versement de la paie
		50 ans ou jusqu'à 75 ans	Art D3243-8 du code du travail	Pour les bulletins dématérialisés
RH	Recrutement / CV	2 ans	Délibération 02-017 du 21 mars 2002	Après dernier contact. Recommandation : suppression immédiate si candidat non retenu
RH	Vidéosurveillance	1 mois maximum	Loi 95-73 du 21-01- 1995, art. 10.IV	
RH	Santé au travail	10 ans : accidents de travail	Art. 2226 du code civil	
		5 ans : observations, inspection,...	Art. D4711-3 du code du travail	
RH	Gestion des instances représentatives du personnel	Période de sujétion	Norme simplifiée 46	<i>Les données relatives aux sujétions particulières ouvrant droit à congés spéciaux ou à un crédit d'heures de délégation ne sont pas conservées au-delà de la période de sujétion de l'employé concerné</i>
RH	Gestion de l'annuaire du personnel	Suppression au départ de la personne	Norme simplifiée 46	Ne concerne pas le RUP
RH	Contrôle de l'utilisation d'internet par les salariés	6 mois concernant l'historique des connexions	Recommandation CNIL	
RH	Contrôle de l'utilisation de la messagerie	6 mois	Recommandation CNIL	
RH	Gestion de la téléphonie	1 an		
RH	Géolocalisation des véhicules professionnels	2 mois max par défaut.	Norme simplifiée n°42	* si pas d'autres moyens d'optimisation ou de suivi
		1 an* pour optimisation ou preuve d'intervention	Article de la CNIL	
		5 ans* si utilisée pour le suivi du temps de travail.		
RH	Contrôle des horaires	5 ans		
RH	Gestion de la restauration	3 mois si paiement direct	Norme simplifiée n°42	

		5 ans si retenue sur salaire		
RH	Contrôle d'accès	3 mois	Norme simplifiée n°42	Il convient de distinguer les badgeages d'accès des badgeages GTP/GTA
		Identification : suppression immédiate	Délibération 97-044 du 10-06-1997	
RH	Sanctions disciplinaires	3 ans glissant (sauf amnistie)	Art. L1332-5 du Code du travail	
RH	Mandats des représentants du personnel - nature du mandat et syndicat d'appartenance	6 mois après fin du mandat	Art. L425-1 du Code du travail	
			Art. L2411-5 du Code du travail	
Commerce	Gestion des fichiers clients et prospects	Prospect : 3 ans *	Norme simplifiée n°48	* 3 ans à partir du premier contact ou de la dernière réponse. Au bout de 3 ans, relance obligatoire. Si pas de réponse : suppression
		Client : durée nécessaire		
Divers	Identité fournie pour une demande d'application des droits	1 an (accès/rectif)	Norme simplifiée n°48	
		3 ans (opposition)		
Divers	Cookies	13 mois	Norme simplifiée n°48	
Commerce	Contrats	5 ans	Art. L110-4 du Code de commerce	
Commerce	Correspondance commerciale	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable	Art. L123-22 du Code de commerce	Bons de commandes, bons de livraison, factures clients / fournisseurs, etc.
Commerce	Documents bancaires	5 ans	Art. L110-4 du Code de commerce	Relevés bancaires, talons de chèque, etc
Commerce	Transport de marchandises	5 ans	Art. L110-4 du Code de commerce	
Social	Assemblée Générale (Convocations, feuilles de présence et pouvoirs)	3 ans	Art. L235-9 du Code de commerce	
Social	Charges sociales et taxe sur les salariés	3 ans	Art. L244-3 du code de la sécurité sociale	
			Art. L169 A du livre des procédures fiscales	
SI	Rapport d'incident sécurité	10 ans pour les incidents bâtiment (incendie, etc.)	Notice informative Cour de justice de l'Union Européenne	
		5 ans pour les autres incidents		

Sources

Allemagne	Deutschland	Audatis
		datenshultz
Belgique	België	Merak
		Neopost
Espagne	España	rrasesores
France	France	Référentiel des durées de conservation proposé par la CNIL
		Service public
		CCI-Paris
Pays Bas	Nederland	Rhenus
		tuxx
Suisse	Suisse	compt.aaa
		lpg
Royaume-uni	UK	OrsGroup